

90%

des associations sondées
pensent que le dispositif a été
un facteur de développement
et de diversification des
activités de leur association.

👉 *RESACOOP et ses
partenaires vous
accompagnent sur le
dispositif ISI en
Auvergne-Rhône-Alpes*

CONTACTS

RESACOOP
mail@resacoop.org

UFCV LOIRE
isi@ufcv-loire.fr

*Programme d'éducation à la solidarité internationale,
à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté par
le Fonjep et financé par le ministère de l'Europe et des
Affaires étrangères.*

<https://www.fonjep.org/solidarite-internationale/initiative-pour-la-solidarite-internationale-isi>



DISPOSITIF ISI

*Envie de participer à un projet
traitant des questions
d'interculturalité et de solidarité
internationale, sans avoir besoin de
se rendre à l'étranger ?*

1

Qui doit faire la demande de subvention ?

L'organisation requérante devra être une association française.

2

Pour qui ?

- Les jeunes (de 0 à 30 ans) au cœur de l'action : acteurs de la co-construction ou bénéficiaires des actions.
- Pas de nombre maximum ou minimum de participants.

3

Sur quelle période ?

- 4 dates de dépôt par an.
- Rendez-vous sur le site du Fonjep ou de Lianes Coopération pour connaître le calendrier.

4

Quel financement ?

- 4 000€ maximum par projet.
- Pas plus de 70% du budget global.
- Une association peut présenter maximum 3 projets par région si les jeunes participants sont différents.

5

Principe de non franchissement des frontières

- Projets de mobilité ne rentrent pas dans le cadre d'un financement ISI.
- L'action ISI peut s'inscrire dans le cadre d'un projet global de mobilité internationale.

6

Aucune subvention attribuée à un projet déjà en cours

- Les projets déjà financés par ISI ne peuvent pas être identiques d'un appel à l'autre.
- Le projet peut viser à prolonger un projet JSI ou VVV-SI déjà terminé.



Le dispositif Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI) permet d'obtenir une subvention de 4 000 € maximum. Il est destiné aux projets d'éducation à la solidarité internationale, à l'interculturalité et à l'engagement citoyen porté auprès des jeunes (jusqu'à 30 ans).

COMMENT CANDIDATER ?

- Préparez les éléments utiles pour déposer votre dossier en ligne.
- Rendez-vous sur l'application du Fonjep.
- Créez votre dossier d'appel à initiatives.

Objectifs visés :

- Le projet doit nécessairement approfondir les questions d'interculturalité ET de solidarité internationale (la question d'interculturalité ne suffit pas à elle seule) dans une démarche d'ECSI.
- Le projet doit donc permettre aux jeunes d'aborder de manière critique et réflexive les enjeux de la solidarité internationale.

2 axes au choix :

- AXE 1 – Actions d'échanges et/ou de sensibilisation à l'interculturalité et à la solidarité internationale, dans une démarche d'ECSI sans lien immédiat avec un projet de départ ou d'accueil de jeunes dans le cadre des dispositifs JSI ou VVV-SI.
- AXE 2 – Actions en lien avec un projet de départ ou d'accueil de jeunes dans le cadre des dispositifs JSI ou VVV-SI.